

VILLE DE MAURIAC – CANTAL
DECISION DU MAIRE
2026-19

Le Maire de Mauriac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-03-27/4 du 27 mars 2026,

Considérant la Décision du Maire 2023-18 du 2 juin 2023 attribuant le marché de contrôle technique dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des logements de la gendarmerie avec **BUREAU VERITAS CONSTRUCTIONS** 14, avenue du Garric 15000 Aurillac pour **un montant de 5 565 € HT soit 6 678 € TTC**,

Vu l'ordre de service n° 2 ordonnant l'exécution des phases d'examen des documents d'exécution et vérification sur le chantier et de vérifications finales et attestation de conformité à compter du 5 janvier 2024 pour un délai de 23 mois,

Considérant que la durée d'exécution des travaux a été prolongée suite à une modification du phasage,

Considérant la nécessité de prolonger la mission de contrôle technique pour couvrir l'intégralité du chantier,

Considérant que les travaux devraient être terminés au 31 mai 2027,

Considérant la proposition du **BUREAU VERITAS CONSTRUCTIONS** de prolonger la durée d'exécution du marché de 8 mois pour un montant de 2 480 € HT soit 2 976 € TTC, portant le montant du marché à 8 045 € HT, soit 9 654 € TTC.

DECIDE

Article 1 : **DE SIGNER** la modification numéro 1 portant sur la prolongation du délai d'exécution et sur le montant du marché de contrôle technique dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des logements de la gendarmerie avec **BUREAU VERITAS CONSTRUCTIONS**, pour un montant de 2 480 € HT soit 2 976 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 8 045 € HT, soit 9 654 € TTC avec un délai d'exécution au 31 mai 2027.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à Mauriac, le

Le Maire

Samuel LEBEAUX

18 SEP. 2026



Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 015-211501200-20260918-DEC2026_19-AU

